



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

**Etaient présents** : Mmes Annie Chaudier, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Eliane Wauquiez-Motte,

MM. André Arnaud, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Didier Cruzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Didier Maneval, Hervé Routier, André Viallon

**Excusés** : Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Marie Gaillard)

Mme Marie-Claude Montel (pouvoir à M. Joël Ferrier)

Mme Sarah Perrier (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Nicole Vérilhac (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)

M. Olivier Balme (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)

M. Bernard Cheynel (pouvoir à Mme Christiane Martignon)

Avant de procéder à l'ordre du jour, Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier de M. Michel Petit, en date du 23 mars 2015, notifiant sa démission du conseil municipal.

Madame Marie-Hélène Huart est la personne éligible dans l'ordre de la liste en remplacement de M. Petit. Elle remet également un courrier daté du 13 avril à Mme le maire dans lequel elle indique ne pas souhaiter intégrer le conseil municipal.

La personne suivante est M. Hervé Routier qui peut prendre part au conseil municipal de ce jour.

Mme le maire indique aux membres du conseil municipal qu'un point sera ajouté à l'ordre du jour à savoir la demande d'un prêt bancaire.

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2015.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 5 février 2015.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (22 pour et 1 abstention : Hervé Routier)).

### ■ Associations : subventions 2015

Une commission s'est tenue en mairie et les montants proposés pour chacune des associations ont été approuvés.

Une modification est proposée, à savoir :

- Fête des jonquilles : + 200 €

- La Pétanque Chambonnaise : - 200 €.

Le montant total des subventions s'élève à 68 965 €.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Budget principal de la commune

### a) Participation forfaitaire pour les réseaux d'eaux pluviales

Madame le Maire informe les conseillers municipaux des difficultés d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement.

Madame le Maire propose le renouvellement de la participation au titre des eaux pluviales prévue par la législation.

Madame le Maire poursuit en rappelant que la gestion du réseau des eaux pluviales est un service public administratif qui devrait normalement être pris en charge par le budget général. Or, pour des raisons de commodité, cette gestion est prise en charge par le budget annexe de l'assainissement, étant donné qu'il s'agit d'un réseau majoritairement unitaire.

La législation autorise dès lors le versement depuis le budget général au profit du budget annexe d'une quote-part des charges de fonctionnement et d'amortissement. Ce versement représente 1,1 % du montant des charges générales, des charges de personnel, des intérêts des emprunts et des amortissements, soit 30 000,00 €.

*Vote à l'unanimité*

### b) Adoption du Compte de gestion 2014 du Trésorier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Vote à l'unanimité*

### c) Adoption du Compte administratif 2014 et affectation des résultats

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2014.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2014 du budget principal de la commune,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2014 :

	Budget général de la Commune
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2014	229 292,21 €
Affectation à la section d'investissement du Budget 2015 (compte 1068)	122 804,44 €

Affectation en fonctionnement au Budget 2015 (compte 002)	106 487,77 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2014	86 000,56 €
Affectation à la section d'investissement du Budget 2015 (compte 001)	86 000,56 €

*Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)*

**d) Adoption du Budget primitif 2015**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2015. Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2014 et présente les principales données relatives au budget primitif 2015.

Le budget primitif 2015 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 240 207,74 € ;
- Section d'Investissement : 1 862 667,36 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2015.

Madame Martignon demande le coût des travaux pour le préau. L'enveloppe financière est de 240 000 € TTC.

Monsieur Routier interroge Denise Vallat sur le budget de la culture. Est-il possible d'avoir le budget de chaque commission.

Après lecture du budget, Madame le Maire précise que le budget des biens de section de la Celle est maintenant intégré au budget principal.

*Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)*

**■ Budget annexe de l'eau potable**

**a) Adoption du Compte de gestion 2014 du Trésorier**

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2014 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau potable,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Vote à la majorité (22 pour, 1 abstention : Hervé Routier)*

**b) Adoption du Compte administratif 2014 et affectation des résultats**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2014.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2014 du budget annexe de l'eau potable,

- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du Trésorier,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2014 :

	Budget annexe de l'eau potable
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2014	94 907,47 €
Affectation en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2015	94 907,47 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2014	250 140,22 €
Affectation en excédent d'investissement au compte 001 du budget 2015	250 140,22

*Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)*

### c) Adoption du Budget primitif 2015

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2015.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2014 et présente les principales données relatives au budget primitif 2015.

Le budget primitif 2015 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 255 194,47 € ;
- Section d'Investissement : 514 710,97 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2015 du service public de l'eau potable.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux seront entrepris place de la Fontaine après la saison d'été. A cette occasion, l'alimentation en eau de la fontaine sera reprise et fonctionnera en circuit fermé.

D'autre part, la délégation de service public avec Véolia est arrivée à échéance et a été prolongée jusque fin 2015. Le dossier de consultation est en cours.

*Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)*

## ■ Budget annexe de l'assainissement

### a) Adoption du Compte de gestion 2014 du Trésorier

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2014 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'assainissement,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**b) Adoption du Compte administratif 2014 et affectation des résultats**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2014.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du Trésorier,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2014 :

	Budget annexe de l'assainissement
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2014	7 664,17 €
Affectation à la section d'investissement Budget 2015 (compte 1068)	7 664,17 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2014	199 990,61 €
Inscription en déficit d'investissement Budget 2015 (compte 001)	199 990,61 €

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)

**c) Adoption du Budget primitif 2015**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2015.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2014 et présente les principales données relatives au budget primitif 2015.

Le budget primitif 2015 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 196 570,00 € ;
- Section d'Investissement : 444 244,55 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2015 du service public de l'eau potable.

Des subventions prévues sur le budget 2014 n'ont pas été versées et sont donc reportées sur le budget 2015.

Mme le maire indique qu'elle propose de procéder à un emprunt de 150 000 € afin de rendre ce budget à l'équilibre. Toutefois, cet emprunt n'aura pas d'incidence sur l'exercice 2015.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)

**■ Budget annexe de la chaufferie bois**

**a) Adoption du Compte de gestion 2014 du Trésorier**

Après s'être fait présenter le budget annexe de la chaufferie bois de l'exercice 2014 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de la chaufferie bois,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Vote à la majorité (22 pour, 1 abstention)*

**b) Adoption du Compte administratif 2014 et affectation des résultats**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2014.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier adjoint au maire, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2014 du budget annexe de la chaufferie bois,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du Trésorier,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2014 :

	Budget annexe De la chaufferie bois
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2014	37 302,11 €
Affectation à la section de Fonctionnement du Budget 2015 (compte 002)	37 302,11 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2014	42 491,10 €
Affectation à la section d'Investissement du Budget 2015 (compte 001)	42 491,10

*Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)*

**c) Adoption du Budget primitif 2015**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2015.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2014 et présente les principales données relatives au budget primitif 2015.

Le budget primitif 2015 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 176 823,11 € ;
- Section d'Investissement : 125 007,38 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2015 du service public de production, de transport et de distribution de chaleur (budget annexe de la chaufferie bois).

M. Ferrier demande la raison pour laquelle une somme importante est prévue en « constructions diverses ».

Madame le maire répond que ce budget est excédentaire et qu'il s'agit d'une provision pour l'équilibre du budget.

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2015 par chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

*Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier, Routier)*

**■ Demande d'autorisation d'un emprunt**

Ainsi qu'il a été indiqué avant le déroulement de l'ordre du jour, Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une demande d'emprunt doit être faite pour un montant de 500 000,00 € :

- 350 000 € pour le budget principal de la Commune
- 150 000 € pour le budget annexe de l'assainissement.

Après discussion avec différents établissements bancaires, Madame le Maire propose de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour les montants indiqués, au taux fixe de 1,69 % pour une durée de 15 ans. Elle précise que les taux sont particulièrement bas.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le présent contrat d'emprunt.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Personnel communal

### a) *Renouvellement du contrat de Monsieur Charly Guilhot*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que M. Charly Guilhot a été recruté dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour entretenir les locaux de l'école élémentaire et ce jusqu'au 18 mai 2015.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, soit du 19 mai 2015 au 18 mai 2016.

Madame le Maire demande au Conseil de valider ce renouvellement.

*Vote à l'unanimité*

### b) *Avenant au contrat de travail de Monsieur Matthieu Russier (CDD)*

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n° 18/2014 du 26 février 2014, le Conseil municipal a renouvelé pour une durée de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015, le contrat de M. Matthieu Russier à raison de 17 h 30 par semaine.

Madame le Maire indique qu'il convient, pour la nécessité du service, de faire un avenant au contrat de M. Russier afin d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 3 h 30.

Madame le Maire demande au conseil de valider cet avenant.

*Vote à l'unanimité*

### c) *Emplois saisonniers*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de créer les postes budgétaires pour les emplois saisonniers, à savoir :

- Un poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe (animations estivales) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août (35 heures/semaine).
- Deux postes d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe (accueil piscine municipale) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août (35 heures/semaine).
- Deux postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale et plage) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août (35 heures / semaine).

Madame le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Madame le maire signale qu'une personne a été engagée à la bibliothèque au titre de stagiaire pour une durée de un an, soit jusqu'en septembre 2015 ; ce qui n'a aucune incidence financière pour la commune.

*Vote à l'unanimité*

### d) *Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe*

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n° 7/2015 du 5 février 2015, le Conseil municipal a transformé deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe en adjoint technique territorial de 1<sup>re</sup> classe.

Madame le Maire précise que la Commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Haute-Loire a validé l'avancement de grade des deux agents ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1<sup>re</sup> classe et qu'il convient de supprimer les deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe occupés précédemment par ces agents.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Environnement

### a) Mise en place d'une charte des produits phytosanitaires

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la charte d'entretien des espaces publics dont l'objectif est de mettre en œuvre des pratiques afin de préserver la santé et l'environnement vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés dans le cadre de l'entretien des espaces publics de la commune. Il s'agit :

- de respecter les engagements du niveau 1 de la charte d'entretien des espaces publics ;
- de réaliser ou faire réaliser un plan d'entretien des espaces communaux respectant le cahier des charges lié à la charte d'entretien des espaces publics ;
- de ne plus désherber chimiquement sur les zones à risques forts pour l'eau identifiées sur le plan d'entretien des espaces communaux. Actions possibles :
  - ❶ réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques,
  - ❷ mettre en œuvre des techniques alternatives au désherbage chimique,
  - ❸ innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides,
- diminuer significativement les quantités de produits phytosanitaires appliqués ;
- mettre en œuvre des actions de communication et d'information à l'attention des administrés de la commune pour les inviter à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

*Vote à l'unanimité*

### b) Mise en place d'un diagnostic et schéma directeur pour l'eau potable

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité d'effectuer un diagnostic et schéma directeur pour l'eau potable.

Ce document permettra à la commune :

- de réaliser une campagne de sectorisation et de recherche de fuites ;
- de vérifier l'équilibre entre les besoins et les ressources, notamment sur le long terme ;
- de faire des propositions d'amélioration (réhabilitation des captages, des réservoirs, fonctionnement des réseaux...);
- d'avoir des éléments pour planifier de façon cohérente le renouvellement et/ou le renforcement des conduites.

Ces études sont subventionnées à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à 20 % par le Département de la Haute-Loire.

Mme Martignon demande qui va réaliser cette étude.

Mme le maire précise que ce dossier sera suivi par les services techniques du Conseil Général SATEA.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Urbanisme

### a) Vente de deux parcelles complémentaires à la société TDF SAS

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n° 116/2014 du 29 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé la vente d'une parcelle de terrain située aux Roussets et cadastrée section BX n° 257 de 30 m<sup>2</sup> à la société TDF SAS.

Madame le Maire précise que l'offre faite par cette société porte également sur les parcelles cadastrées section BX n° 332 de 37 m<sup>2</sup> et n° 333 de 5 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire propose un prix de vente de 15,00 € le m<sup>2</sup>. L'ensemble des formalités est à la charge de l'acquéreur.

*Vote à l'unanimité*

### b) Vente d'une parcelle de terrain à la Riaille du Chomor

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n° 77/2014 du 7 juillet 2014, le Conseil municipal a donné son accord pour vendre à M. et Mme Bouix deux parcelles de terrain cadastrées section BW n° 189 (433 m<sup>2</sup>) et 264 (1 518 m<sup>2</sup>) à la Riaille du Chomor.

Madame le Maire précise que M. et Mme Bouix ont vendu, entretemps, une propriété mitoyenne et qu'ils souhaitent réduire leur acquisition à une partie de la parcelle cadastrée section BW n° 264 (705 m<sup>2</sup>).



Madame le Maire propose de maintenir le prix de vente à 6 € le m<sup>2</sup> et précise que l'ensemble des formalités (géomètre, notaire...) est à la charge des acquéreurs.

*Vote à l'unanimité*

**c) Politique d'échanges amiables agricoles**

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le Conseil Général a missionné la Chambre d'agriculture pour mettre en œuvre la procédure d'aménagement foncier.

Cette démarche permet aux exploitants de favoriser les échanges de culture sans être pénalisés financièrement si leurs engagements environnementaux ne sont pas repris. En effet, réglementairement, les engagements de « Mesures agro-environnementales » doivent être repris lors d'un échange de foncier. Dans le cas contraire, le contrat MAE est remis en cause et l'exploitant signataire du contrat doit rembourser les aides financières perçues.

Afin que les exploitants puissent bénéficier d'un cas de force majeure dû à l'aménagement foncier et ne pas rembourser les aides en cas de non-reprise des contrats environnementaux, les membres du Conseil municipal sont sollicités pour reconnaître l'utilité d'intérêt général de cette procédure.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur ce point.

*Vote à l'unanimité*

**■ Culture**

**a) Convention pour le spectacle « Cabaret Terezin »**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec le producteur StayLa Multimédia pour le spectacle « Cabaret Terezin » prévu au temple du Chambon-sur-Lignon le 29 mai 2015, dans le cadre de la programmation culturelle du Lieu de Mémoire.

Cette convention définit les modalités de l'organisation technique et les conditions financières (droits d'auteurs, frais de déplacement et d'hébergement, prestation...).

Madame le Maire précise que le coût du spectacle seul s'élève à 4 000 € HT, soit 4 220 € TTC, et qu'une subvention sera demandée auprès du Département de la Haute-Loire, de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, de l'AMECJ (500 €) et du collège du Lignon (500 €).

D'autre part, Madame le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour ce spectacle :

- Plein tarif : 12,00 €
- Tarif réduit (étudiants, jeunes, demandeurs d'emploi) : 7,00 €
- Gratuit pour les moins de 12 ans.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer cette convention et lui demande de valider ces tarifs.

*Vote à l'unanimité*

**b) Comédie de Saint-Étienne : fixation des tarifs du spectacle**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une convention de partenariat a été conclue avec la Comédie de Saint-Étienne pour la saison 2014 / 2015. Cette convention avait prévu l'organisation d'un spectacle à la Comédie de Saint-Étienne, « le Triomphe de l'Amour », le 3 avril 2015.

Madame le Maire propose de valider les tarifs suivants :

- Plein tarif : 11,00 €
- Frais de transport : 2,00 €

Madame le Maire demande aux conseillers de valider ces tarifs et d'autoriser la prise en charge des dépenses de cette manifestation.

*Vote à l'unanimité*

**■ Questions diverses**

**a) Mise en place de la gestion documentaire**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre du passage à la dématérialisation, la société Fraisse Bureautique propose une solution de Gestion Électronique de Documents (GED) permettant de réaliser des économies en évitant de la production de papier, et en facilitant le classement et les recherches dans les archives. Cette solution permet de répondre aux exigences de

l'administration en ce qui concerne la transmission des pièces justificatives (factures, marchés, actes) dans le cadre du PESV2 au format requis PDF/A.

Le coût des sessions « Installation et formation » s'élève à 1 400 € HT. Le coût mensuel de maintenance et de sauvegarde s'élève à 321 € HT. Une offre exceptionnelle de l'éditeur Ezged est proposée sous forme de remise d'un chèque de 2 930 € HT lors de la souscription de l'abonnement.

Madame le maire rappelle que nous avons de plus en plus de contrats de maintenance eu égard à toutes nos installations.

L'entreprise Fraisse assure l'entretien d'une grande part de nos installations. C'est la raison pour laquelle nous proposons son offre.

*Vote à l'unanimité*

**b) Permis de démolir**

Madame le maire souhaite qu'une délibération soit prise pour que toute démolition fasse l'objet d'une demande en mairie.

*Vote à l'unanimité*

- Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la fête des jonquilles aura lieu le 3 mai. Les animations seront installées place de la Fontaine, le samedi 2 mai. En conséquence, le marché sera transféré place des Balayes à cette date.
- *Abribus place des Balayes*  
Madame le maire rappelle qu'un accident mortel a eu lieu à Yssingeaux lors de transports scolaires. Elle a saisi le Conseil général afin que l'abribus soit déplacé pour sécuriser l'accès aux cars (montée et descente).
- *Adhésion de la commune d'Araules*  
Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la commune d'Araules souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE).
- Le don du sang aura lieu le 27 avril de 16 h à 19 h aux Bretchs.
- Madame Martignon rappelle que le projet de l'artisanat, présenté lors d'un précédent conseil municipal, est toujours d'actualité.
- Les travaux du préau de l'école maternelle seront terminés fin juin. Le portail d'entrée de l'école sera fermé à 8 h 30 et 13 h 30. Un interphone sera mis en place pour raison de nécessité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

◇◇◇◇◇◇